

Communiqué de presse

## La BCF augmente ses taux d'intérêts pour les épargnants

**Fribourg, 04.01.2023 – En poursuivant sa lutte contre l'inflation, la Banque Nationale Suisse (BNS) a procédé à un nouveau resserrement monétaire. Son taux directeur a été ainsi relevé de 50 points de base le 15 décembre 2022. Dans ce contexte, la Banque Cantonale de Fribourg (BCF) a décidé d'augmenter ses taux d'intérêts pour les épargnants.**

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, les taux sont donc fixés ainsi :

- Compte épargne 0.10%
- Compte épargne bonus 0.15% jusqu'à CHF 100'000.-, puis 0.10%
- Compte épargne plus 0.25% jusqu'à CHF 200'000.-, 0.15% jusqu'à CHF 1'000'000.-, puis 0.10%
- Compte épargne 3<sup>ème</sup> pilier 0.30%.

Epargner redevient donc intéressant pour les clients, d'autant plus que tous ces comptes bénéficient de la garantie totale de l'Etat et qu'ils sont gérés sans frais bancaires.

En fonction des futures décisions de la BNS, la BCF pourrait procéder à une nouvelle augmentation de ses taux d'intérêts.

### Contacts

– Pour l'envoi des questions : [medias@bcf.ch](mailto:medias@bcf.ch)

---

Forte d'une expérience de plus de 125 années, la Banque Cantonale de Fribourg (BCF) offre les services d'une banque universelle de proximité. Elle propose à ses clients des solutions sur mesure. La BCF est avec une somme de bilan de plus de 27 milliards de francs leader dans son canton. Avec le rapport coût / revenu à 36,6%, elle est très souvent citée en exemple en matière d'efficacité. Elle a son siège à Fribourg, dispose d'un réseau de 26 succursales (dont une en ligne sous la marque FRiBenk) et de 62 bancomats. La banque emploie 470 collaborateurs. Personne morale de droit public, la BCF bénéficie de la garantie totale de l'Etat de Fribourg, garantie qu'elle rémunère. La BCF a publié en 2020 sa charte de développement durable avec des objectifs au niveau de l'engagement environnemental, social et économique ([www.bcf.ch/fr/notre-engagement](http://www.bcf.ch/fr/notre-engagement)). La BCF est CO<sub>2</sub> neutre depuis 2013. Elle y parvient en réduisant chaque année l'utilisation des ressources et des émissions de CO<sub>2</sub> et en compensant les émissions résiduelles par l'achat de certificats fribourgeois.